

Pour une Traduction de Qualité *For a Quality Translation*

Dr. Zinai Djamel Eddine
Université d'Oran1 Ahmed Ben Bella-Algérie
eddineoran@hotmail.com

Pour citer cet article :

Zinail, D-E. (2015). Pour une Traduction de Qualité. *Revue Traduction et Langues* 14(1), 223-230.

Abstract: *There is no translation type, model, since all work is subject to a retranslation, producing a different understanding of the same, according to space and time considerations, contextual, or conceptual notional. Translation act satisfies the requirements of the creation to the survival of the original text through time because it is aging which produces a gap between two eras, two cultures, two texts, finally two drives. It is then necessary to retain different methods and approaches to make ownership of the original and the same extrapolation of the paradox between the two posed any translation. The interpretive model (the verbal noun/ the déverbalisation of thought), the functional model (reformulation of the dynamic equivalent expressions in the source text) and finally the model of relevance (the involvement of mediators including cognitive, socio-cultural). Translation is thus an act negotiated between the literary-functional equivalence, relevance and the interpretative approach based on the principle of déverbalisation and reverbalisation. Translate then a metaphor's construction, sliding, denial, resistance, finally betrayal.*

Keywords : *dynamic equivalent, functional equivalent, intention, appropriation, déverbalisation, reverbalisation, reformulation.*

Résumé : *Il n'existe pas une traduction type, modèle, car toute œuvre est sujette à une retraduction, produisant une autre compréhension du même, selon des considérations spatio-temporelles, contextuelles, notionnelles voire conceptuelles. Delors l'acte traductif répond aux impératifs de la création permettant la survie du texte original à travers le temps, car ce dernier vieillit ce qui produit un écart entre deux époques, deux cultures, deux textes, enfin deux lecteurs.*

Il est nécessaire alors de retenir différentes méthodes et approches permettant d'opérer une appropriation de l'original et par la même l'extrapolation du paradoxe de l'entre deux que pose toute traduction. Du modèle interprétatif (le nom verbal /la déverbalisation de la pensée), au modèle fonctionnel (reformulation des expressions en des équivalents dynamiques du texte source), enfin au modèle de la pertinence (l'implication des médiateurs incluant le cognitif, le socioculturel). La traduction est ainsi un acte négocié entre l'équivalence littéraire-fonctionnelle, la pertinence et l'approche interprétative basée sur le principe de la déverbalisation et de la reverbalisation. Traduire est alors une métaphore de construction, de glissement, de renoncement, de résistance, enfin de trahison.

Mots clefs: *équivalent dynamique, équivalence fonctionnelle, intention, l'appropriation, déverbalisation, reverbalisation, reformulation.*

Auteur corerspondant: Zinai Djamel Eddine

1. Introduction

Il serait peut-être présomptueux, voire fastidieux, de retracer dans le cadre de cette modeste communication, les jalons du développement de la Traduction à travers son histoire en passant par ses étapes houleuses et contradictoires, voire adverses, qui l'ont transformée et l'ont vu passer du statut de parent pauvre de la linguistique générale et de la linguistique comparative et contrastive en particulier à une place de choix en tant que discipline de plein droit qui est enseignée à travers le Monde au niveau des grands centres de Traduction et des universités.

Nous nous contenterons de présenter très brièvement des approches à la traduction qui, à notre sens, lui ont permis de s'octroyer ce statut de discipline proprement dite avant de rentrer dans le vif du sujet.

2. L'acte traductif : une appropriation ou une trahison

Pour poser les principes d'une traduction sans failles, il faut garder en vue que toute traduction peut être retraduite et peut offrir une autre compréhension du même texte (l'original), car séparées par une distance temporelle, contextuelle, notionnelle, voire émotionnelle. La traduction est alors un art, car elle répond aux critères de la création, du renouvellement et ce pour la survie de l'œuvre dans le temps par l'extrapolation, l'harmonisation et l'actualisation de l'intention véhiculée dans l'œuvre originale.

De toute façon nul ne peut nier le fait que toute œuvre reste inachevée et que tout texte, voire toute traduction vieillit inévitablement car le monde change en se transformant, la langue aussi, en évaluant ; C'est pourquoi on a toujours traduit les mêmes œuvres. Paul Ricœur posait que la traduction « est une trahison créative de l'original, une appropriation, une construction du comparable ». La traduction reste pour nous un paradoxe, celui de l'écart entre deux textes, deux temps, deux mondes, deux cultures, deux personnes (l'auteur/traducteur) enfin un écart entre deux lecteurs.

D'une façon générale, la recherche dans le domaine de la Traduction a permis de mettre en valeur des méthodes et approches à l'art et à la manière de traduire c'est-à-dire faciliter le passage d'une langue source vers une langue cible en tenant compte bien sûr de toute une batterie de facteurs et d'indices que l'on appelle communément le contexte, le sens et la signification. Il faudrait ajouter à cela les différentes stratégies de la traduction qui ont été développées par des chercheurs et des académiciens dans le domaine de la Traduction. Ceci démontre bien que le traducteur doit se doter au préalable d'un certain nombre d'outils de travail, d'une compréhension de sa mission et bien sûr de la compréhension du message sous toutes ses formes (texte, manuscrit, conférence, débats inter-langues, etc.) afin de mener à bien son travail et de « reporter en toute fidélité » le passage d'une langue vers une autre. C'est en fait un travail très complexe et il est à tout honneur pour le traducteur averti.

Sans pour autant rentrer dans les détails d'une approche à la Traduction, d'une méthode et de ses techniques de la Traduction ou bien d'une théorie de la Traduction, nous dirons tout simplement que ces trois catégories d'outils de recherche en traduction se complètent en ce sens que l'approche nous fait part d'un certain nombre de principes directeurs pour accomplir une activité traductive alors qu'une méthode de traduction nous offre non seulement les outils mais aussi le déroulement méthodique et méthodologique, étape par étape dans l'accomplissement d'une activité traductive. La théorie, par contre,

demeure une théorie en fonction de ses hypothèses de départ et elle est sujette à un rejet de ses hypothèses en fonction des travaux de traduction basés sur telle ou telle perspective théorique, à un amendement ou à des remaniements fonctionnels et / ou opérationnels. Elle peut être également adoptée pour servir de base à l'enseignement et à la recherche en Traduction.

3. La traduction au pluriel

La prolifération des approches, méthodes et théories de la traduction requiert un travail non seulement scientifique et expérimental pour adopter telle ou telle cadre lors d'une opération de traduction, mais aussi et surtout la maîtrise de ces outils afin d'aboutir à une traduction dite de qualité. Ainsi, et dans la limite du temps qui nous est imparti pour cette présentation, nous distinguons quatre modèles de textes à traduire (TAT).

- Le model 'Interprétatif tel que développé par l'ESIT (LTCole Supérieure d'Interprétariat et de Traduction de Paris) a souvent défendu le principe du non verbal qui consiste à oublier les mots pour passer à une étape de l'acte traduisant qui est celle de la déverbalisation de la pensée. Ce processus est au centre de tout acte traduisant selon la TIT.
- Le modèle 'fonctionnel' a pour principe régulateur du processus de la Traduction la notion équivalence fonctionnelle pour décrire une traduction dite de qualité. Le processus implique la reformulation des expressions pour être un équivalent dynamique du texte source.
- Le modèle de la pertinence où la traduction et l'opération traduisante sont considérées comme un processus de communication orienté vers un objectif ou un but précis qui est celui d'impliquer des médiateurs, des textes et un contexte. Cet échange fonctionne dans un éventail de références, qui inclut le cognitif, le socioculturel et les dispositifs d'organisation de la situation de communication.
- Le modèle de l'équivalence littéraire-fonctionnelle qui constitue un nouveau développement de l'équivalence fonctionnelle mais en insistant sur les dispositifs littéraires qui ont beaucoup en commun avec les traductions de langues (Wendland 2004 :32, 45).

La Traduction devient ainsi un acte négocié de communication (genre, contexte, arrangements, structures cognitives et skopos) qui sont présents dans une langue donnée dans sa variété dynamique et expressive. Une attention particulière est donc prêtée à la langue cible par une analyse littéraire de sa rhétorique (cf. l'exemple de la rhétorique arabe par rapport à d'autres types de rhétoriques comme celle du français ou de l'espagnol) par une analyse et application des formes verbales de la langue cible (compensation-comparaison-classification-collection-constitution-examen- création - critique de texte). Une connaissance littéraire de ces dispositifs implique entre autres l'effort d'identifier l'unité et la diversité du texte : l'unité est indiquée par l'héritage littéraire en termes de connectivité, d'intertextualité et d'archétypes, tandis qu'une certaine différence significative en composition littéraire pourrait servir à indiquer un aspect distinctif.

Nous remarquons donc que pour la TAT, il existe toute une panoplie de démarches dans l'opération de traduction qui 'invite' le traducteur à procéder à de l'interprétation du

texte tout en s'efforçant de rester fidèles à la forme et à l'esprit du texte de la langue source pour le rendre en texte de la cible avec tous les non-dits, la déverbalisation, le contexte, voire même l'état d'esprit de l'auteur et ce qu'il envisage de transmettre dans la langue source à ses lecteurs ou à son audience.

Nous pensons que ce type de liberté dans l'interprétation a des limites lorsqu'il s'agit de Traduction Spécialisée. Cette dernière nécessite non seulement des connaissances terminologiques très particulières dans une langue de spécialité donnée mais aussi et surtout une bonne compréhension des procédés, des caractéristiques et des techniques utilisées dans un texte de spécialité qui ne sont pas toujours traduisibles d'une langue vers une autre. Nous noterons par exemple l'écart dans le développement technologique et industriel d'une langue par rapport à une autre. La paraphrase ou bien l'emprunt du terme technique de la langue source ne reflètent pas nécessairement une traduction appropriée ou adéquate. Nous citerons comme exemple pour illustrer ce cas la traduction en arabe de « électro-positif » / « électro-négatif » qui donne : إلكترو ايجايي / الكترو سليبي / كهرو ايجايي / كهرو : سليبي ou bien dans le langage courant des paraphrases pour le téléphone portable telles que : الهاتف النقال / الجوال / الموبايل : Le même problème se pose quant à l'utilisation d'un terme qui a un double sens dans la langue cible comme c'est le cas pour parler de l'ordinateur. C'est الحاسوب qui réfère à l'ordinateur et à la calculatrice en même temps.

Le problème de l'interprétation dans la traduction spécialisée devient encore plus grave lorsqu'il s'agit d'un texte juridique, d'un texte médical ou bien d'un texte de sécurité et de maintenance industrielle par exemple. Une interprétation erronée du texte en question peut aboutir à des conséquences néfastes voire dangereuses pour ne pas dire désastreuses. Imaginons le cas d'un verdict mal interprété donc mal traduit, d'un rapport médical qui pousse le traducteur à procéder à de l'interprétation ou bien d'un rapport de sécurité qui s'interprète et se traduit selon les connaissances et les techniques du traducteur.

Le but de l'opération traductive ou interprétative est la saisie, voire le transfert d'une compréhension et non une transposition de la signification et de son «même», car le rapport entre les deux textes n'est pas de nature déductive, et n'est pas sujet à une cause qui produirait tel ou tel effet ; L'interprétation reste alors d'un ordre sémiotique, car les interprétants du signe sans illimités et ouvrent l'espace à l'interprétation, permettant d'atteindre, voire de cerner l'intention de l'auteur par un ensemble d'hypothèses devant être mesurées à la cohérence textuelle pour éviter d'éventuelles mésinterprétations, dues à une incapacité analytique, à une délimitation sémantique du texte, résultat d'une distance temporelle. Il nous incombe toute fois d'aplanir au mieux des oppositions binaires très fréquentes d'ailleurs dans toutes démarches traductive telles que: équivalences vs identités, contenus vs formes, lettre vs esprit ; et d'en déduire que les problèmes de compréhension du sens peuvent être résolus grâce à une recherche documentaire préalable, qui mènerait à la créativité du traducteur, de l'interprète.

4. L'interprétation : de l'équivalent à l'identité

Force est par conséquent d'admettre que toute interprétation sous-entend une exigence première, celle de la compréhension sans laquelle il ne peut y avoir d'interprétation au sens propre du terme, cependant l'interprète n'est pas tenu d'avoir des acquis profonds du sujet

traité, mais plutôt des connaissances lui permettant de traiter l'information pour comprendre et faire comprendre.

L'interprétation est donc une technique spécialisée selon qu'il s'agisse d'un domaine économique, juridique, voir chirurgical ; Une technique parce que opposée au domaine des connaissances générales, ce que tout le monde sait ou est supposé savoir.

En ce qui nous concerne, nous partons du fait que tout acte traductif vise à produire une équivalence et non une identité ; Nous posons alors l'implication toute évidente de la reproduction du sens en priorité et non la forme, ou le style du texte, qui reste pour nous d'une importance secondaire car le rapport entre le texte de départ et celui de l'arrivée est de nature iconique (rapport de ressemblance), et n'est possible que grâce à l'interprétation.

Ces éléments de réflexion préliminaire sur les limites de l'interprétation dans la Traduction Spécialisés ont été sujet à débats depuis longtemps sans pour autant trouver des solutions idoines à ce type de problème que rencontre le traducteur de nos jours. En effet, Umberto Eco nous met en garde dès les années 90 dans *I limitidell'Interpretazione* (Editions Fabbri, Bompiani&Sonzogno (Milan, 1990) et traduit en Espagnol par Elena Lozano sous le titre *Los limites de la interpretaciôn* (Editions Lumen, Ramon Miguel i Planas, Barcelona, 1992). En partant d'une anecdote concernant une lettre envoyée et mal traduite et interprétée, l'auteur nous rappelle que : « *unavezseparado de su emisor (as! como de su intenciôn) y de las circunstanciasconcretas de su emiciôn y porlotantodelreferente al que alude), un texto flota (diemoslo as!) en el vacio de un espaciopotencialmenteinfinito de interpretacionesposibles*"(9-10).

Nous reformulons cette idée de la façon suivante : une fois le texte séparé de son émetteur et par voie de fait de l'intention de l'auteur et des circonstances réelles de son émission ainsi que des référents auxquels il est fait allusion, le texte 'flotte' pour ainsi dire dans un vacuum d'espace potentiellement infini d'interprétations possibles et imaginables. Cette attitude vis-à-vis de l'interprétation va à contre sens ; car la Théorie Interprétative de la Traduction (TIT) considère que le véritable objet de la traduction est le sens. Ce dernier, une fois saisi, son support ou véhicule linguistique est mis en second plan. C'est précisément cette liberté, ce détachement de la forme linguistique qui permet et facilite la réexpression dans l'autre langue ou dans la langue de l'Autre. Nous citerons en passant les défenseurs de cette démarche et à leur tête DanicaSeleskovitch, tels que M. Lederer, Pergnier, pour n'en citer que ceux-là en France et Delisle au Canada. La théorie qu'ils défendent est le résultat de l'observation et de la pratique sur le terrain. C'est dans cet esprit que D. Seleskovitch écrit : « *Interpréter, ce n'est pas seulement comprendre les mots, mais comprendre à travers les mots, le vouloir dire de celui qui parle; c'est ensuite l'exprimer de façon immédiatement intelligible* »¹.

Le traducteur se doit de comprendre et de là de reformuler de la manière la plus fidèle possible ce que l'orateur - dans le cadre de l'interprétation - a produit et exposé dans une langue donnée. On pourrait considérer que le travail du traducteur est plus sujet à des contraintes soit d'ordre linguistique, soit de sens, qu'à des libertés qui peuvent s'avérer aussi dangereuses dans le sens où une liberté sans limite peut mener à la destruction du

¹Seleskovitch, D. (1981) L'enseignement de l'interprétation dans L'enseignement de l'interprétation et de la traduction, ed. Delisle, Ottawa, p. 25.

texte original. L'acte traductif constitue alors un défi intellectuel qui exige du traducteur d'être à la hauteur de ce défi que représente son métier.

Interpréter, c'est donner un sens à une expression, à une formulation, à un message, c'est aussi rendre claire ce qui peut être obscur au départ pour le faire comprendre à une tierce personne. La traduction juridique par exemple s'inscrit inévitablement dans une démarche interprétative, car toutes règles de droit est par essence abstraite et nécessite un traitement par un juge en l'occurrence, qui traduira cet abstrait en hypothèses, puis par le biais d'une soustraction convertira l'abstrait en un concret, en ceci le juge est tenu d'interpréter, voire d'accéder à l'intention du législateur qui n'est autre que le sens que ce dernier a voulu donner à cette règle juridique. Le juge fait appel à ses compétences linguistiques et extralinguistiques pour pouvoir approcher au mieux ce vouloir dire (du législateur) avec tout ce que cela véhicule d'implicite, de non-dit, d'infèrent, de métaphorique... tout cela en restant dans les limites de la logique du texte. Le juge interprète doit outre passer le plan de la langue qui mène vers la langue (espace de signification) pour se situer dans une perspective de communication (contexte fonction...), c'est ce qui apparaît dans l'article 1156 du code civil français où il est stipulé : « le juge doit rechercher la commune volonté des parties, plutôt que de s'arrêter au sens littéral des termes ».

Les règles de droit nécessitent pour leur interprétation, de la pertinence, de la logique, de la connaissance linguistique et thématique ; ceci étant dit, l'homme de droit considère l'article comme un acte de communication, s'effectuant dans un contexte précis, dénotant un esprit de droit pouvant rendre un justice ; nous citerons et à titre d'exemple dans le même code civil, l'article 1158 qui stipule que : « lorsqu'une clause peut avoir deux sens, il faudrait retenir celle qui lui permet d'avoir un effet plutôt que le contraire ».

Il nous paraît clair que c'est l'esprit du texte qui a la priorité sur la lettre qui le rend, l'élément linguistique du texte est alors clairement subordonné à l'effet juridique attendu, car le jugement est à la base de l'interprétation de la règle juridique par le juge, ceci par le biais de calculs du sens, par déductions, ou par inférences. Il y va sans dire qu'il faut poser les limites de cette interprétation pour éviter, un éventuel abus, voire une appropriation destructrice du texte de départ, ceci afin d'éviter de prêter au législateur des intentions qui ne sont pas siennes, cela serait en toute évidence, un gage de qualité pour une traduction ou une interprétation acceptable mais aussi et toujours dans les limites des réflexions traductologiques.

Quant à nous, nous ne pensons pas qu'il existe une liberté de façon globale. Par conséquent, celle qui caractérise l'opération traduisante n'existe pas elle aussi dans l'absolu. Elle n'existe que par rapport à certaines contraintes et qu'elle demeure dans un sens indispensable pour que le traducteur puisse être fidèle dans sa réexpression du sens. Il est question d'établir et de définir les limites de cette liberté (ou ces libertés) pour éviter au maximum celles (libertés) qui nous mèneraient vers des traductions erronées et fallacieuses. Il en ressort que sans liberté il n'y aurait de fidélité au sens, une fidélité pour laquelle le traducteur opérerait librement à des fins de transmission d'un message traduit et compréhensible pour le lecteur destinataire.

Danica Seleskovitch (1989) nous explique que la finalité de toute action traduisante est bien la fidélité ; une fidélité au sens qui demeure la seule possible et réalisable.

5. Le sens du « dit » à l'intenté

Certes, tout texte, toute phrase, sont transmis avec une intention. Ils véhiculent des idées, un vouloir dire ou l'intenté qui est généralement implicite et que le traducteur doit percevoir et comprendre. C'est à cet implicite, cette partie cachée du discours auxquels le traducteur doit rester fidèle. En somme, il s'agit d'une double fidélité ; à savoir celle vis-à-vis de l'intention et celle vis-à-vis du sens. Le passage par le stade 'non verbal' fait partie de l'acte traduisant. L'ESIT (L'Ecole Supérieure d'Interprétariat et de Traduction de Paris) a souvent défendu ce principe du non verbal qui consiste à oublier les mots pour passer à une étape de l'acte traduisant qui est celle de la déverbalisation de la pensée. Ce processus est au centre de tout acte traduisant selon la TIT.

Depuis toujours, la problématique du « bien traduire » s'est posée aux praticiens de la traduction. Ils se sont toujours posés des questions telles que : Doit-on restituer l'idée telle quelle du texte original ? Doit-on préserver la forme du texte original ? Doit-on respecter la structure et la forme du texte de départ ? Doit-on se soucier beaucoup plus du sens du texte que de sa structure ? Doit-on ramener le lecteur vers l'auteur ou bien l'auteur vers le lecteur ? Peut-on disposer du texte et prendre toute la liberté d'en faire ce que l'on veut qu'il soit ? Quelles sont les limites du traducteur et celle d'une traduction dite libre et interprétative ?

Nous partageons, pour notre part, l'argument ou bien la vision selon laquelle l'équivalence dans l'opération traduisante doit être une équivalence d'esprit et non une équivalence de forme, c'est-à-dire une fidélité à l'esprit du texte original lorsqu'il s'agit de TAT dans le domaine littéraire et dans le langage non spécialisé.

Dans le premier cas de figure, la question qui se pose de prime abord est de savoir quoi transmettre :

- Transmettre l'idée : qu'est-ce que l'on entend par idée ?
- Transmettre le dit et le non-dit. Comment peut-on les définir ?
- Transmettre l'intention, le tacite, le raccourcis, etc. ?
- Transmettre les éléments linguistiques. Mais doivent-ils être considérés comme le premier objet de la traduction ?

En termes généraux, la traduction spécialisée ou traduction technique se rapporte à des procédés de traduction de documents destinés à un public de spécialistes dans un domaine donné beaucoup plus qu'au grand public en général. La question qui se pose à premier abord est de savoir s'il existe réellement un grand écart entre le 'langage général' (compris par le commun des mortels) et le 'langage spécialisé' (compris par des spécialistes). Il est clair de nos jours que dans le domaine des Etudes en Traduction en particulier tout comme dans les Etudes Linguistiques, nous relevons une distinction entre 'Langues courantes' et 'Langues de spécialité'. Ainsi, l'on entend parler du français des affaires, du français juridique, du français à objectifs spécifiques (FOS), du français diplomatique, du français des sciences et de la technologie, etc. Nous avons cité l'exemple du français comme nous aurions pu citer celui de l'anglais des affaires, l'anglais de l'aviation (civile ou militaire), l'anglais maritime, l'anglais de la biochimie ou bien celui de la physique moléculaire, de l'espagnol du gaz et de la pétrochimie, de l'arabe des mathématiques.

6. Conclusion

Nous distinguons deux grands types de réponses à ces questions. Il y a les défenseurs du fait que les langues de spécialités ne sont que des « annexes » des langues courantes auxquelles sont ajoutés des termes techniques et une terminologie 'spécialisées' mais qui est inspirée ou bien déduite de la langue courante. Dans ce cas de figure, il s'agit de disposer de 'bons' dictionnaires terminologiques dans un domaine de spécialité donné pour mener à bien un travail de traduction spécialisée d'une langue vers une autre. La question serait de savoir si l'apport de ces dictionnaires en plus des connaissances du traducteur dans le domaine spécifique constituent la condition sine qua non pour une traduction adéquate et appropriée.

Il existe également les défenseurs du fait que la langue de spécialité a des caractéristiques propres, des structures, des modalités, l'usage des temps et des modaux ainsi qu'une phraséologie qui lui sont propres et qui peuvent changer d'un domaine de spécialité à un autre. Les tenants de cette position insistent par exemple que dans le domaine de la métaphore, les langues de spécialités utilisent des métaphores avec la même phraséologie que les langues courantes mais qui ne renvoient pas nécessairement à la même image ou au même message. Ils conviennent tous par contre, que la langue de spécialité prend son ossature et sa charpente à partir de la langue courante mais que les tissus de langue ou bien l'habillage sont différents à plusieurs égards.

Références

- [1] BARTHES, R. (1964), *Essais critiques*, Edition Seuil. Paris.
- [2] BASSNETT, S & LEFEVERE, A. (1990), *Translation, History and Culture*, London & New York: Pinter Publishers.
- [3] BENJAMIN, W. (1923), *Die Aufgabe des Uebersetzers*, In Stoerig 1963, 182-195.
- [4] BERND, S. (2000), Bref aperçu des théories contemporaines de la traduction, In *Le Français dans le Monde* (310), 23-27.
- [5] CATFORD, J. C. (1965), *A Linguistic Theory of Translation: An Essay in Applied Linguistics*, Oxford University Press.
- [6] CORDONNIER, J.L. (1995), *Traduction et culture*, Coll. LAL, Paris, Hatier/Didier.
- [7] FIRTH, J.R. (1957). *Papers in Linguistics 1934-1951*. London: Oxford University Press.
- [8] JAKOBSON, R. (1959/1966), On Linguistic aspects of translation,. In Reuben A. Brower (Eds.), *On Translation*, New York: Oxford UP, 232-239.
- [9] MOUNIN, George (1963), *Les Problèmes Théoriques de la Traduction*, Paris, Gallimard.
- [10] MOUNIN, G. (1994), *Les belles infidèles*, Lille, PU Lille.
- [11] NIDA, E. A. (1964), *Toward a Science of Translating*, Leiden; E. J. Brill.
- [12] NIDA, E. A & TABER, CH. (1969), *The Theory and Practice of Translation*, Leiden, E.J. Brill.
- [13] SELESKOVITCH, D & LEDERER, M. (1984), *Interpréter pour Traduire*. Paris, Didier Erudition 2ème éd. Corrigée et augmentée, 2002).
- [14] SELESKOVITCH, D. (1976), Traduire : de l'expérience aux concepts, *Études de linguistique appliquée* (24), 64-91.
- [15] SELESKOVITCH, D. & LEDERER, M. (1989), *Pédagogie Raisonnée de Réinterprétation*, Paris, Didier Erudition, 2ème éd. Corrigée et augmentée, 2002.
- [16] STEINER, George (1975, 1992), *After Babel, Aspects of Language and Translation*, 2nd ed., Oxford University Press.